



protection des biens d'un homme divorcé

Par **barbara Calani**, le **07/10/2011** à **11:36**

bonjour,

mon beau père, après la morte de sa femme, s'est remarié avec une jeune femme avec qui a divorcé depuis quelques années. Cette femme, avec de nombreuses astuces, a réussi à s'emparer de presque tous les biens et maintenant elle s'est a nouveau bien rapprochée a lui pour lui prendre surement le dernier appartement qui reste (ils sont proprieteres a moitié du bien).

Moi et mon mari avons peur qu'elle arriverà a son but et mon beau père restera sans rien pour sa vieillesse.

Je voulais savoir si est-il possible d'arrêter ce mécanisme, et avec qui on doit se consulter (avocat ou huissier?).

Merci,

Barbara

Par **Domil**, le **07/10/2011** à **23:05**

Est-ce que le beau-père est susceptible d'être mis sous tutelle ou curatelle ?

Par **barbara Calani**, le **08/10/2011** à **13:23**

Non malheureusement. Il est simplement et bêtement asservis par une femme impitoyable et maline et malgré le divorce elle continue a lui rester a coté.

Merci,

Barbara

Par **Domil**, le **08/10/2011** à **13:31**

Ou il est bien content qu'elle soit là, et les enfants craignent pour leur héritage alors que ça ne les concerne pas tant que le père est vivant qui fait ce qu'il veut de son argent. On peut interpréter la situation de plusieurs façons, vous devez donc prouver vos dires.

En général, une personne agée risque ce genre de choses, quand il y a la place pour ça. Soyez plus avec votre père